

La grève des notes des enseignantes ICA continue

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud a-t-il besoin du Conseil d'Etat pour gouverner ?

Depuis le mois de mars 2018, notre syndicat n'a cessé de demander au DFJC et au Conseil d'Etat l'ouverture de négociations pour régler la classification salariale des enseignantes d'ICA des écoles professionnelles commerciales. La Cheffe du DFJC a finalement reçu une délégation composée d'enseignantes et de représentant-e-s du syndicat SVMEP-SUD ce lundi, 27 janvier 2020. De toute évidence, le dialogue est un exercice difficile pour l'employeur public. Toutefois, mieux vaut tard que jamais !

Pour rappel, ces enseignantes revendiquent un rétroactif salarial à la suite d'une sous-classification, reconnue comme discriminatoire par la justice. Mauvais perdant, le Conseil d'Etat, leur a appliqué la nouvelle classification en trainant des pieds. Mais, pour le moment, il refuse d'entrer en matière sur le rétroactif qui court depuis 2012. Pourquoi ? La Cheffe du DFJC nous apprend que le SPEV ne veut pas changer sa pratique en matière de dédommagement rétroactif et créer ainsi un précédent. Quand bien même deux tribunaux ont conclu que l'employeur était dans son tort et qu'il a lésé pendant des années des employées, le Conseil d'Etat se soumet à la décision du SPEV et l'exécute. Le DFJC n'a eu d'autre argument contre nos revendications que l'invocation des instructions du SPEV. Quelle caricature !

La seule façon pour ces femmes, enseignantes, de récupérer leur manque à gagner serait d'engager une procédure judiciaire car, d'après la Cheffe du DFJC, ce n'est pas une question politique. Bien au contraire, c'est une question politique et surtout de volonté politique avec à la clé une question décisive d'égalité entre hommes et femmes.

Comme nous l'avons déjà expliqué à plusieurs reprises, les enseignantes d'ICA constituent un collectif de femmes. Parce qu'elles sont des femmes, elles ont été traitées injustement sur la question de la classification salariale. Le traitement du rétroactif prolonge cette inégalité par rapport à celui réservé à d'autres collectifs d'employé.e.s qui étaient mixtes. Et ceci quoi qu'en dise le SPEV. Mais qui décide ? Qui doit décider de se comporter en employeur exemplaire ou pas ?

La Cheffe du DFJC a pris note de nos désaccords et nous a indiqué qu'elle transmettrait notre point de vue au Conseil d'Etat. Elle s'est engagée à nous donner une réponse dans les 15 jours. Espérons que ce gouvernement, constitué de cinq femmes, saura reconsidérer sa position et prendre le parti de l'égalité.

Dans cette attente, l'assemblée des enseignantes a décidé, à l'unanimité, de poursuivre la grève des notes. Le travail pédagogique a été réalisé, les notes du 1^{er} semestre transmises aux élèves, mais elles ne sont pas communiquées aux directions des écoles. Les entreprises formatrices ont été averties par les directions. Les enseignantes d'ICA préparent également d'autres actions. Elles viennent de saisir le Bureau vaudois de l'égalité.

Lausanne, le 30 janvier 2020